

Quels liens les jeunes décrocheurs entretiennent-ils avec le Service public de l'emploi ?

En 2014, 5 % des jeunes ayant réalisé leur Journée défense et citoyenneté (JDC) sont identifiés comme décrocheurs, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni scolarisés ni en emploi, et ont au plus le brevet des collèges.

Quatre jeunes décrocheurs sur dix ne sont pas en lien avec le Service public de l'emploi (SPE) l'année qui précède leur JDC. Parmi eux, 28 % se mettent en lien avec le SPE dans les trois mois suivant leur JDC, contre 2 % pour les non-décrocheurs dans la même situation.

Les jeunes décrocheurs sont plus souvent dans un dispositif d'insertion l'année qui suit leur JDC : 18 % contre 12 % des non-décrocheurs, ces derniers étant essentiellement en alternance. La moitié des jeunes en école de la deuxième chance (E2C) ou en établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epide) l'année suivant leur JDC et un quart de ceux en emploi aidé, service civique ou formation Pôle emploi sont décrocheurs, contre seulement 4 % de ceux en alternance.

La Journée défense et citoyenneté (JDC) est obligatoire pour tous les jeunes de nationalité française. Les jeunes sont généralement convoqués entre leur recensement citoyen à 16 ans et leurs 18 ans¹. Leur situation est évaluée lors de cette journée, notamment afin de repérer les décrocheurs, définis comme les jeunes non scolarisés et sans emploi, et qui ont au plus le brevet du collège. Ces derniers sont reçus en entretien, afin que différentes options offertes par le Service public de l'emploi (SPE, encadré) leur soient proposées [1].

Les jeunes repérés comme décrocheurs sont donc une cible privilégiée des politiques publiques d'aide à l'insertion professionnelle. Cette étude s'appuie sur le panel Trajam, construit par la Dares pour suivre les trajectoires des jeunes entre les différents

dispositifs d'accompagnement et d'insertion (encadré) et porte plus précisément sur les jeunes ayant participé à leur JDC en 2014. Quels liens ont ces jeunes avec le SPE avant leur repérage lors de la JDC ? Ce repérage conduit-il à rediriger ces jeunes vers le SPE ? Vers quel type de dispositif sont-ils orientés ?

En 2014, 5 % de jeunes sont identifiés comme décrocheurs au moment de leur JDC

Parmi les jeunes ayant participé à leur JDC en 2014, 5 % sont identifiés comme décrocheurs. En moyenne, ils réalisent leur JDC plus tardivement, à 18,5 ans contre 17,5 ans pour les

TABLEAU 1 | Âge des jeunes au moment de leur JDC et part de décrocheurs

En %

	Répartition par âge			Part de décrocheurs
	Décrocheurs	Non-décrocheurs	Ensemble	
17 ans ou moins	48	85	83	3
18 ans	27	12	12	11
19 ans	9	2	2	20
20 ans	6	1	1	28
21 ans	4	1	1	28
22 ans ou plus	7	1	1	29
Ensemble	100	100	100	5
Âge moyen (ans)	18,5	17,5	17,5	

Lecture : 27 % des jeunes identifiés comme décrocheurs au moment de leur JDC ont 18 ans au moment de leur JDC. 11 % des jeunes réalisant leur JDC à 18 ans sont décrocheurs.

Champ : France ; jeunes ayant réalisé leur JDC en 2014.

Source : Dares, panel Trajam 2010-2015.

¹ Les jeunes devenant Français entre leurs 18 et leurs 25 ans sont convoqués dans les trois mois qui suivent leur recensement citoyen.

non-décrocheurs. La part de jeunes décrocheurs croît avec l'âge de passage de la JDC (tableau 1). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les jeunes encore scolarisés participent à leur JDC dans la foulée de leur convocation en raison d'un effet d'entraînement avec les jeunes de leur entourage ou parce que la JDC peut être requise pour l'inscription à des examens. *A contrario*, les jeunes décrocheurs pourraient retarder leur JDC, et attendre que le besoin s'en fasse ressentir, l'attestation de réalisation de la JDC étant requise jusqu'à l'âge de 25 ans pour diverses démarches administratives, comme l'inscription au permis de conduire [1].

Quatre jeunes décrocheurs sur dix ne sont pas en lien avec le service public de l'emploi l'année précédant leur JDC

Les jeunes repérés comme décrocheurs sont bien plus souvent que les autres jeunes en lien avec le SPE avant leur JDC (encadré) : c'est le cas de 61 % des jeunes décrocheurs sur l'année précédant leur JDC, contre 5 % pour les non-décrocheurs (tableau 2). Qu'ils soient décrocheurs ou non, le lien des jeunes avec le SPE, préalablement à leur JDC, se fait pour neuf jeunes sur dix *via* les missions locales, en complément ou non d'un suivi par Pôle emploi.

Si le lien des jeunes avec le SPE s'accroît avec l'âge, le fait que les décrocheurs sont plus âgés ne suffit pas à expliquer cet écart. En effet, ce dernier reste tout aussi marqué lorsqu'on se limite

aux jeunes mineurs ou majeurs. Parmi les jeunes mineurs lors de leur JDC, 52 % des décrocheurs sont en lien avec le SPE avant leur JDC, contre seulement 2 % des non-décrocheurs. Parmi les majeurs, constitués en grande partie de jeunes de 18 ans, 69 % des décrocheurs sont en lien avec le SPE avant leur JDC, contre seulement 17 % des non-décrocheurs.

Même s'ils sont minoritaires, une part importante des jeunes décrocheurs ne sont donc pas en lien avec le SPE avant leur JDC : c'est le cas de 39 % des jeunes décrocheurs, et cette proportion atteint 48 % pour les mineurs.

Dans les trois mois suivant leur JDC, 28 % des jeunes décrocheurs qui ne sont pas en lien avec le SPE le deviennent

Les jeunes déjà en lien avec le SPE avant leur JDC le restent massivement après leur JDC², qu'ils soient ou non décrocheurs. Ainsi, les jeunes décrocheurs déjà en lien avec le SPE l'année précédant leur JDC sont 86 % à l'être aussi le mois de leur JDC, 90 % dans les trois mois qui suivent leur JDC, et 95 % dans l'année suivant leur JDC (graphique 1a). Pour les non-décrocheurs, ces parts sont respectivement de 73 %, 77 % et 86 %.

En ce qui concerne les jeunes qui ne sont pas en lien avec le SPE l'année précédant leur JDC, un décalage bien plus net

TABLEAU 2 | Lien avec le Service public de l'emploi avant la Journée défense citoyenneté

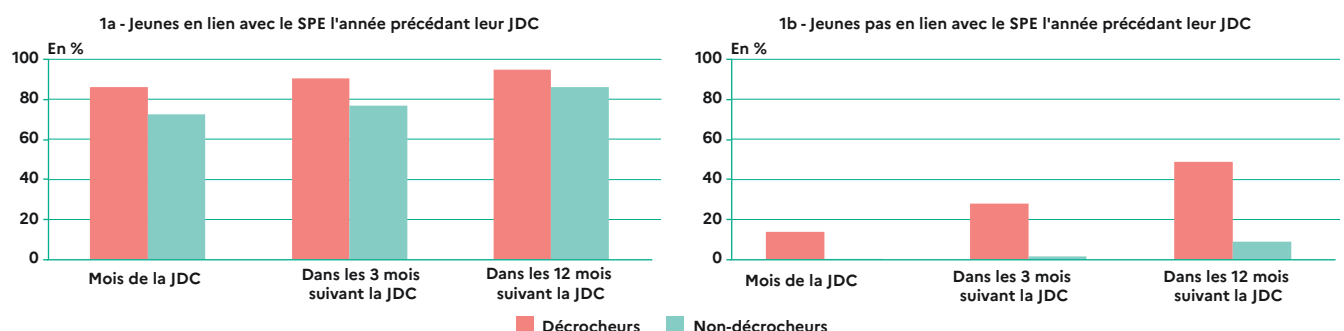
	Moins de 18 ans		18 ans ou plus		Ensemble	
	Décrocheurs	Non-décrocheurs	Décrocheurs	Non-décrocheurs	Décrocheurs	Non-décrocheurs
En lien avec le SPE dans l'année précédant la JDC	52	2	69	17	61	5
Avec une mission locale uniquement	28	2	27	7	27	2
Avec Pôle emploi uniquement	4	0	7	3	5	1
Avec une mission locale et Pôle emploi	21	1	36	7	28	2

Lecture : 61 % des jeunes repérés comme décrocheurs au moment de leur JDC sont en lien avec le SPE l'année précédant leur JDC.

Champ : France, jeunes ayant réalisé leur JDC en 2014.

Source : Dares, panel Trajam 2010-2015.

GRAPHIQUE 1 | Lien avec le SPE en fonction du délai après la JDC



Lecture : parmi les jeunes qui étaient en lien avec le SPE l'année précédant leur JDC, 90 % de ceux identifiés comme décrocheurs lors de leur JDC sont encore en lien avec le SPE dans les trois mois suivant leur JDC.

Champ : France, jeunes ayant réalisé leur JDC en 2014.

Source : Dares, panel Trajam 2010-2015.

² Il s'agit en grande partie d'un effet lié à la façon de définir le suivi en mission locale : on considère que lorsqu'un jeune commence à être suivi, il l'est mécaniquement les cinq mois suivants.

s'observe entre les décrocheurs et les non-décrocheurs : 14 % des décrocheurs commencent à être en lien avec Pôle emploi ou une mission locale dès le mois de leur JDC, alors que ce n'est le cas de presque aucun non-décrocheur (graphique 1b). Cela pourrait être lié à la présentation qui est faite aux décrocheurs des solutions d'aide à l'insertion professionnelle au moment de leur JDC, et à leur éventuelle orientation vers l'une de ces solutions. Cette proportion augmente au fil des mois. Les décrocheurs sont 28 % à démarrer un tel suivi dans les trois mois et 49 % dans l'année suivant leur JDC, contre respectivement 2 % et 9 % pour les non-décrocheurs³.

18 % des décrocheurs sont dans un dispositif d'insertion l'année qui suit leur JDC

Les jeunes repérés comme décrocheurs suivent plus souvent que les non-décrocheurs un dispositif d'insertion professionnelle dans l'année qui suit leur JDC (18 % contre 12 %). Ils sont 8 % à être en alternance, 6 % à bénéficier d'un emploi aidé ou d'un service civique, 3 % à être dans une école de la deuxième chance (E2C) ou en établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epide) et 2 % à suivre une formation Pôle emploi (tableau 3).

Les jeunes non-décrocheurs sont très rarement présents dans ces dispositifs, sauf pour l'alternance. Ils n'en constituent pas principalement la cible car ils peuvent toujours être scolarisés. Ainsi, si la moitié des jeunes en E2C ou en Epide l'année suivant leur JDC sont décrocheurs, c'est le cas de 25 % de ceux en emploi aidé, service civique ou formation Pôle emploi, mais seulement 4 % de ceux en alternance.

Les jeunes en lien avec le SPE sont plus souvent dans un dispositif d'insertion ou une formation l'année qui suit leur JDC

La prise en charge par le SPE peut permettre d'orienter les jeunes vers des dispositifs d'insertion⁴. Ainsi, la part de jeunes dans les différents dispositifs est plus élevée parmi ceux en contact avec le SPE dans les deux ans autour de leur JDC, en particulier pour les non-décrocheurs : 34 % de ces derniers sont dans un dispositif d'insertion professionnelle ou de formation l'année suivant leur JDC, contre 12 % pour l'ensemble des non-décrocheurs. Pour les décrocheurs, le recours à ces dispositifs est de 22 % pour ceux en lien avec le SPE, contre 18 % pour l'ensemble. ●

TABLEAU 3 | Accès aux dispositifs d'insertion professionnelle et de formation après la JDC

	E2C, Epide	Emploi aidé, service civique	Alternance	Formation Pôle emploi	Au moins un de ces dispositifs
Décrocheurs					
Part de jeunes présents dans le dispositif dans l'année suivant la JDC	3	6	8	2	18
<i>Dont jeunes suivis par le SPE dans les deux ans autour de leur JDC</i>	4	7	9	3	22
Non-décrocheurs					
Part de jeunes présents dans le dispositif dans l'année suivant la JDC	0	1	10	0	12
<i>Dont jeunes suivis par le SPE dans les deux ans autour de leur JDC</i>	1	6	26	3	34
Part de décrocheurs parmi les bénéficiaires des dispositifs	50	25	4	25	7

Lecture : 4 % des jeunes identifiés comme décrocheurs au moment de leur JDC et ayant eu un lien avec le SPE dans les deux ans autour de leur JDC sont en E2C ou en Epide dans l'année qui suit la JDC. Parmi les jeunes bénéficiaires de l'E2C ou de l'Epide dans l'année suivant leur JDC, 50 % sont décrocheurs.

Champ : France, jeunes ayant réalisé leur JDC en 2014.

Source : Dares, panel Trajam 2010-2015.

³ À moyen terme, le suivi par le SPE traduit certainement moins l'effet de la JDC, les jeunes étant de manière générale de plus en plus suivis par le SPE à mesure que leur âge augmente et qu'ils achèvent leurs études.

⁴ Le lien entre le SPE et les dispositifs d'insertion varie selon le type de dispositif considéré. Il est très fort pour les dispositifs intensifs comme les écoles de la deuxième chance (E2C) et les établissements pour l'insertion dans l'emploi (Epide), et un peu moins pour l'alternance. Il est très fort lorsque la prescription du dispositif se fait par un opérateur du SPE ; c'est notamment le cas des contrats aidés [2].

ENCADRÉ • Source et méthodes utilisées

Le panel Trajectoire des jeunes appariés aux mesures actives du marché du travail (Trajam) permet de suivre les jeunes âgés de 16 à 35 ans passés entre 2010 et 2015 dans différents dispositifs :

- le Service public de l'emploi (SPE) par le biais d'un lien avec les deux principaux opérateurs un mois donné (les jeunes peuvent être en lien avec ces deux opérateurs de façon simultanée ou pas) :
 - inscription à Pôle emploi (avec ou sans contact avec un conseiller) ;
 - relation avec une mission locale ; un jeune est considéré en relation avec une mission locale un mois donné s'il a eu au cours de ce mois ou des cinq précédents une des activités suivantes : entretien individuel, atelier, information collective, visite du jeune à la mission locale, contact par mail ou téléphone avec un conseiller, entretien entre le conseiller et la structure d'accueil du jeune pour un stage par exemple.
- les dispositifs spécifiques pour les jeunes : établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epipe), école de la deuxième chance (E2C), service civique ;
- les emplois aidés : contrat unique d'insertion (CUI), emploi d'avenir, insertion par l'activité économique (IAE) ;
- l'alternance : contrat d'apprentissage et de professionnalisation ;

- les formations Pôle emploi ;

- la Journée défense et citoyenneté (JDC), qui permet notamment d'identifier les décrocheurs.

Il comporte aussi les périodes d'emploi salarié telles que mesurées dans le Panel « tous salariés » produit par l'Insee.

Un Document d'études détaille les modalités de construction du panel Trajam, ainsi que sa pondération [3].

Dans Trajam, les données ne sont disponibles pour l'ensemble des dispositifs que sur la période allant de 2013 à 2015. Pour disposer d'un recul d'un an avant et après la JDC, l'étude se concentre sur les JDC réalisées en 2014.

Le repérage du décrochage provient directement des données associées à la JDC. Dans ce cadre, un jeune est considéré comme décrocheur si, au moment de sa JDC, il n'est ni scolarisé ni en emploi et n'a pas de diplôme supérieur au brevet des collèges. Les jeunes ayant participé à leur JDC en 2014 et repérés comme décrocheurs représentent 3 410 observations du panel Trajam.

Les périodes considérées avant et après la JDC sont définies de la façon suivante : pour un jeune dont la JDC a lieu le 10 mai 2014, l'année précédant la JDC correspond à la période allant de mai 2013 à avril 2014, et l'année suivant la JDC correspond à la période allant de mai 2014 à mai 2015.

Cindy Reist (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Page consacrée à la Journée défense et citoyenneté sur le [site internet du Ministère des armées](#).

[2] Borel M. (2022), « [Quelle proximité entre le Service public de l'emploi et les jeunes en dispositifs d'insertion professionnelle ?](#) », *Dares Analyses*, n° 15, mars.

[3] Borel M., Havelin J., Kacy M., Reist C. (2022), « Le panel Trajam (TRAjectoires des Jeunes Appariées aux Mesures actives du marché du travail) 2010-2015 : présentation et conseils d'utilisation », *Document d'études*, à paraître.

[4] Chabanon L. (2021), « [Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture](#) », *Note d'information* n° 21, Depp.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page et impression
Dares, ministère du Travail,
du Plein emploi et de l'Insertion

Dépôt légal
à parution

Numéro de commission paritaire
3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande
dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.


STATISTIQUE
PUBLIQUE